



Lettre circulaire aux médecins

Nos données de contact: voir à la fin de cette circulaire
Nos références: 1210/accord

Bruxelles, 30-01-2020

Accord national médico-mutualiste

Madame, Monsieur,

1. Nouvel accord national 2020

Un nouvel accord a été conclu le 19 décembre 2019 au sein de la Commission nationale médico-mutualiste. Cet accord a été approuvé par le Conseil des Ministres et publié au Moniteur belge du 29 janvier 2020. Le nouvel accord couvre l'année 2020.

Le texte de l'accord ainsi que les listes complètes des honoraires, prix et remboursements se trouvent sur notre site internet www.inami.be > Professionnels > Médecins > Soins par le médecin, coût et remboursement.

2. (Non-) Adhésion à l'accord

Si vous voulez **adhérer** à cet accord, vous ne devez entreprendre aucune démarche administrative.

Si vous voulez **adhérer partiellement** ou si vous ne voulez **pas adhérer** à cet accord, alors vous devez nous le communiquer dans les 30 jours suivant la publication de l'accord dans le Moniteur belge, c'est-à-dire **au plus tard le 28 février 2020**.

Vous communiquerez votre adhésion partielle ou votre non-adhésion en utilisant l'application web sécurisée que l'INAMI met à votre disposition sur le portail MyInami (www.myinami.be, module « Mon conventionnement »). Pour cela vous aurez besoin de votre carte d'identité électronique (e-ID), d'Ilsme ou de votre « clé numérique » TOTP.

3. Nos données de contact

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de l'accord, vous pouvez contacter le secrétariat de la Commission nationale médico-mutualiste :

E-Mail: medicomut@riziv-inami.fgov.be

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-Mail: relameta@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

- Si vous rencontrez des **problèmes techniques pour vous connecter** à MyInami, vous pouvez vous adresser au contact center de eHealth :

E-Mail: support@ehealth.fgov.be

Tél: +32(0)2/788.51.55 (7h-20h)

Ou si vous n'obtenez pas de solution, vous pouvez contacter notre helpdesk INAMI :

E-Mail: helpdesk@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.74 (7h30-12h et 13h-17h15)

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur général a.i.